

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

23. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°4)

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le prix de vente hors taxes des 13 parcelles du lotissement communal a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 au prix de 20 € HT le m². A ce prix sera applicable la TVA sur marge. Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Actuellement, un lot à bâtir fait l'objet d'un compromis de vente par la commune à
, commune déléguée de VIRE NORMANDIE (Calvados).

Il convient de calculer le prix TTC et la TVA pour la parcelle faisant l'objet d'une réservation. Le prix de vente du lot et la TVA sur marge sont calculés comme suit :

Prix d'achat du terrain HT : 46 546.01 euros.

Surface à bâtir : 13 820 m².

Prix d'achat HT le m² : 3,368 euros.

Prix de vente HT le m² : 20,00 euros.

Calcul de la TVA sur marge :

Marge taxable (*prix de vente HT le m² - prix d'achat HT le m²*) : 16.632 €

Soit une TVA sur marge par m² de : **3.326 €**

TVA sur marge TTC : 19.958 €

Ainsi, le prix de vente de chaque lot du lotissement est fixé à : **23.326 € TTC/m²**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Le prix à payer par l'acquéreur, pour le lot n° 4 cadastré 187 ZC 98 d'une contenance de 1 066 m², sera de **24 865.52 € TTC** tel que précisé dans le tableau ci-après :

SURFACE	PRIX PAYE PAR L'ACQUEREUR	MARGE TOTALE TTC	MARGE HT	TVA SUR MARGE	RECETTE COLLECTIVITE
m ²	23.326 € TTC/m²	<i>(1066 x 19.958)</i>	<i>(1066 x 16.632)</i>	<i>(1066 x 3.326)</i>	<i>(24 865.52 - 3 545.94)</i>
1 066	24 865.52 €	21 275.63 €	17 729,69 €	3 545,94 €	21 319.58 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De valider le prix de vente du lot n° 4, parcelle 187 ZC 98, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 1211 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

✓ Certified by yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUSSEAU Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles ALLEGRE

Accusé de réception par le maire le 23/09/2025
 014-200060176-20250923_23-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet le 23/09/2025
 Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30